

REGLEMENT INTERIEUR

La mission de la FFMBE consiste à informer et protéger le public, les usagers des Massages-Bien-Etre (détente, relaxation, antistress...), en vue de favoriser l'épanouissement de sa personnalité et de ses facultés naturelles. Pour ce faire, elle qualifie et supporte les praticiens de Massages-Bien-Etre dans leur pratique professionnelle.

La FFMBE poursuit les objectifs suivants :

- S'assurer de la compétence professionnelle des praticiens de Massages-Bien-Etre.
- Promouvoir auprès du public les bienfaits des Massages-Bien-Etre.
- Protéger l'utilisateur-consommateur en attestant que le praticien de Massages-Bien-Etre se conforme à un code de déontologie.
- Participer éventuellement aux frais juridiques de l'un de ses membres actifs en complément de la prise en charge de son assureur.

La FFMBE se donne les moyens prioritaires suivants :

- S'assurer que les praticiens correspondent au profil de formation.
- Créer une visibilité optimale par le biais de campagnes d'information et par des outils promotionnels.
- Se doter d'un code de déontologie.

La FFMBE s'appuie sur les valeurs suivantes :

- L'intégrité
- Le respect de l'individu (usagers, praticiens, membres...).
- La transparence dans ses faits et gestes ainsi que dans ses responsabilités.
- L'hygiène doit être scrupuleusement respectée, comme précisé dans le code de déontologie.
- Le contrôle par le praticien de la qualité des produits (huiles végétales, huiles essentielles, crèmes, talcs ou autres) qu'il est amené à employer.

Fait à : Le :

Signature (précédée de la mention « Lu et approuvé »)